- 3. Les Candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix au secrétariat de la Direction Générale du CHR-FG du lundi au jeudi de 7h30 à 16h00 et le vendredi de 7h30 à 16h30.
- 4. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à l'endroit ci-dessus indiqué et moyennant paiement d'un montant non remboursable de : Lot unique : trente mille (30 000) francs CFA.
- 5. Les offres présentées en un original et (02) copies, conformément aux données particulières de l'appel d'offres, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant :

Lot unique : six cent mille (600 000) devront parvenir ou être remises à l'adresse de la Direction générale du CHR de Fada N'Gourma avant le 12/06/2025 à 9h 00 mn TU. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des Candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable de la commande publique ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

6. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

#### La PRESIDENTE DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MARCHES

#### SOMDAKOUMA/COULIDIATY Céline

Administrateur des services de santé

## Fournitures et Services courants

#### **CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DE ZINIARE**

## Maintenance du dispositif de courant ondulé au profit du CHR de Ziniaré

Avis de demande de prix à commande N° 2025-014/MS/SG/CHR-Z/DG/PRCP du 22 avril 2025 Financement : Budget CHR Ziniaré, gestion 2025 Montant prévisionnel en francs CFA TTC : lot unique : 8 000 000 FCFA.

Cet avis de demande de prix fait suite au projet de plan de passation des marchés publics gestion 2025 du Centre hospitalier régional de Ziniaré.

- 1. Le Centre hospitalier régional de Ziniaré dont l'identification complète est précisée aux données particulières de la demande de prix lance une demande de prix ayant pour objet la maintenance du dispositif de courant ondulé au profit au profit du CHR de Ziniaré tel que décrit dans les données particulières de la demande de prix.
- 2. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales agréés pour autant qu'elles ne soient pas sous le coup d'interdiction ou de suspension et en règle vis-à-vis de l'administration.

Les prestations sont constituées d'un lot unique : Maintenance du dispositif de courant ondulé au profit du CHR de Ziniaré.

- 3. Le delai d'exécution ne devrait pas excéder l'année budgétaire 2025 et de trente (30) jours par commande.
- 4. Les candidats éligibles, intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement le dossier de demande de prix au secrétariat de la direction générale du CHR de Ziniaré.
- 5. Tout Candidat éligible, intéressé par le présent avis, doit retirer un jeu complet du dossier de demande de prix à l'endroit ci-dessus et moyennant paiement d'un montant non remboursable de vingt mille (20 000) francs CFA pour le lot unique auprès de l'Agence Comptable (AC) du CHR de ZINIARE.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable de la commande publique ne peut être responsable de la non réception du dossier de demande de prix par le candidat.

6. Les offres présentées en un original et 02 copies, conformément aux données particulières de la demande de prix, et accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de : lot unique : deux cent quarante mille (240 000) francs CFA, devront parvenir ou être remises à la Direction générale du CHR de ZINIARE avant le 12/06/2025 à 9h 00 mn TU.

L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne responsable de la commande publique ne peut être responsable de la non réception de l'offre transmise par le Candidat.

7. Les Candidats resteront engagés par leurs offres pour un délai de soixante (60) jours calendaires, à compter de la date limite de remise des offres.

# LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES MARCHES

### Djibril MAIGA

Administrateur des services de santé

